



Albi, le 5 juillet 2019

Communiqué de presse

Suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Le Premier Ministre a annoncé le 12 juin 2019 la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers, quel que soit le montant de leur revenu.

Dans le département du Tarn, l'ensemble des foyers tarnais redevables de la TH sur leur résidence principale avant 2018 bénéficieront de sa suppression complète en 2023, pour un gain moyen de 587 € par foyer fiscal, représentant un montant total de baisse d'impôt de 82 millions d'euros.

Son application est réalisée par étapes successives.

Ainsi, fin 2020, ce seront 84% des Tarnais, soit 148 950 foyers, qui, après avoir connu un allègement d'un tiers en 2018 (151 € en moyenne) et de deux tiers en 2019 (327 € en moyenne), auront définitivement cessé de payer la TH sur leur résidence principale. Leur gain sera de 503 € en moyenne.

Les 16% des foyers restants verront son montant diminuer de 30% en 2021 (gain moyen de 309 €), de 66% en 2022 (gain moyen de 618 €) et de 100% en 2023 (gain moyen de 927 €).

Cette taxe, dont bénéficient les collectivités territoriales, sera intégralement compensée par l'État.

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 – eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - 06 08 36 07 22
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>